

**PROPOSITION DE RESOLUTION INTERPARTI CONCERNANT LE RECOURS DU CONSEIL D'ÉTAT  
CONTRE LA DÉNOMINATION DES NOMS GARES DU CEVA SUR LA COMMUNE DE LANCY**

Exposé des motifs :

Considérant que la Ville de Lancy est particulièrement concernée par le futur CEVA avec deux arrêts sur son territoire ;

Considérant que la gare actuelle de Lancy Pont Rouge est ainsi dénommée depuis son ouverture le 16 décembre 2002 ;

Considérant que le quartier du Bachet verra l'arrivée d'une nouvelle halte dès la mise en exploitation du réseau ferroviaire ;

Considérant que la Ville de Lancy va très fortement investir dans les aménagements extérieurs de ces infrastructures ;

Considérant l'acceptation par le DETEC du recours formulé par la commune contre le choix du canton de nommer les gares sans tenir compte de leur localisation ;

Considérant le choix parfaitement incompréhensible du Conseil d'Etat de recourir contre la décision du DETEC;

LE CONSEIL MUNICIPAL

• • •

Exprime sa parfaite incompréhension de la décision prise par le Conseil d'Etat de remettre en question la légitimité de la Ville de Lancy de nommer les gares situées sur son territoire selon les principes fixés par l'Ordonnance sur les noms géographiques (ONGéo).

Demande au Conseil d'Etat de respecter les engagements pris en plénière du Grand-Conseil le 4 novembre 2016 et en commission des affaires communales du 26 septembre 2017, de s'en remettre complètement à la décision de Berne en précisant qu'il n'y aurait aucune contestation.

Invite ledit Conseil d'Etat à respecter la décision du DETEC en renonçant à son recours et à respecter la volonté unanime de ce conseil de nommer les gares situées sur son territoire Lancy-Pont Rouge et Lancy-Bachet.

Parti Libéral-Radical

Parti Démocrate-Chrétien

Les Verts

Mouvement Citoyen Genevois

Parti Socialiste